

2021_CT2_113

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - AVIS - Budget Etat Spécial de Territoire - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Logement public" et de son affectation

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire
Habitat

■ Séance du 8 Avril 2021

04_1_01

■ **Budget Etat Spécial de Territoire - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Logement public" et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohésion sociale, habitat, logement

■ Séance du 15 Avril 2021

18092

■ Budget Etat Spécial de Territoire - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Logement public" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Pays d'Aix, par ses aides, contribue à permettre le développement de logements locatifs sociaux en participant à l'équilibre des opérations. Il s'agit d'aides pour la construction, l'acquisition / amélioration et la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Les aides financières au logement locatif social sont calculées sur la base de forfait au m² de surface utile, selon les types de financement pratiqués (PLS/PLUS/PLAI), les niveaux de performance énergétique et la nature des travaux réalisés.

La finalité est d'aider les communes à atteindre leurs objectifs SRU (obligation de production de logements sociaux - art. 55) et de répondre aux besoins en logements du Territoire, notamment pour les ménages les plus modestes.

Pour le financement de ces dispositifs, une nouvelle Autorisation de Programme (AP) intitulée « Logement Public » et numérotée DI736AP a été créée en 2018 pour un montant de 68 500 000 € T.T.C.

En 2019, cette AP a été regroupée avec l'Autorisation de Programme n° DI7322AP, intitulée « Opération de Réhabilitation » concernant des subventions accordées dans le cadre de la Politique de la Ville pour des opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Le montant de l'AP « Logement Public » a, par conséquent, été révisé à hauteur de 100 713 400 € T.T.C.

Aujourd'hui, pour des raisons de suivi budgétaire et de lisibilité des opérations inscrites à l'Habitat, il est nécessaire de réviser l'AP DI736AP pour retrancher les lignes qui étaient relatives à l'AP DI7322AP « Opération de Réhabilitation » gérées par la Politique de la Ville.

L'opération d'investissement AP DI736AP « Logement Public », d'un montant de 100 713 400 € T.T.C. inscrite au budget État Spécial de Territoire doit être révisée pour un montant de moins 32 263 400 € T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'Autorisation de Programme de 100 713 400 € T.T.C. à 68 500 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°DEVT 008-5202/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Logement social public » du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à la désaffectation de l'opération d'investissement DI736AP Logement Public afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et la désaffectation de l'opération d'investissement N°DI736AP « Logement Public » pour un montant de - 32 263 400 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.
L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP : 100 713 400 € T.T.C. Révision de l'AP : - 32 263 400 € T.T.C.
Montant final de l'AP : 68 500 000 € T.T.C

Déjà Financé : 14 921 860,73 € T.T.C.
CP 2021 (DM1 Compris) : 5 600 000 € T.T.C.
CP 2022 : 8 000 000 € T.T.C.
CP 2023 : 8 000 000 € T.T.C.
CP 2024 : 8 000 000 € T.T.C.
CP 2025 : 8 000 000 € T.T.C.
CP 2026 : 15 927 139,27 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE LA METROPOLE

BUDGET ETAT SPÉCIAL DE TERRITOIRE - TERRITOIRE DU PAYS D'AIX -
APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT
"LOGEMENT PUBLIC" ET DE SON AFFECTATION

Le Pays d'Aix, par ses aides, contribue à permettre le développement de logements locatifs sociaux en participant à l'équilibre des opérations. Il s'agit d'aides pour la construction, l'acquisition / amélioration et la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

La finalité est d'aider les communes à atteindre leurs objectifs SRU (obligation de production de logements sociaux - art. 55) et de répondre aux besoins en logements du Territoire, notamment pour les ménages les plus modestes.

Pour le financement de ces dispositifs, une nouvelle Autorisation de Programme intitulée et numérotée DI736AP a été créée en 2018 pour un montant de 68 500 000 € T.T.C.

En 2019, l'AP DI736AP « Logement Public » a été regroupée avec l'AP n° DI7322AP « Opération de Réhabilitation ».

Aujourd'hui, pour des raisons de suivi budgétaire et de lisibilité des opérations inscrites à l'Habitat, il est nécessaire de réviser pour retrancher les lignes qui étaient relatives à l'AP DI7322AP « Opération de Réhabilitation » gérées par la Politique de la Ville.

Fiche de projet de révision d'opération d'investissement

Informations générales

Budget Territoire
 DGA Territoire Direction Territoire Service Gestionnaire
 DGA Métropole Politique AMP Sous Politique AMP
 Vice Présidence

Informations sur l'opération à réviser

Numéro opération à réviser n° AP

Libellé de l'opération

Logement Public

Motivation de la révision, renseigner et joindre la note complémentaire révision opération pour les projets spécifiques

Diminution de l'AP : rattachement de lignes budgétaires sur une autre AP

Année début opération

Année prévisionnelle fin de l'opération révisée

Informations financières

Révision ? *Cocher la case*

H.T.

T.T.C.

Montant en € de l'opération avant révision

H.T.

taux TVA

T.T.C.

Montant en € de la révision d'opération

H.T.

si révision négative ne pas oublier le "-" avant le montant H.T. et T.T.C.

taux TVA

T.T.C.

Montant en € de l'opération après révision

H.T.

taux TVA

T.T.C.

Rééchelonnement prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (selon le régime d'assujettissement à la TVA)

	2021	2022	2023	2024	2025	autres exercices	Total tous exercices
montant annuel	5 600 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	15 928 140,00	53 528 140,00

dont

	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables			
Acquisitions foncières			
Acquisitions de matériel			
Maîtrise d'oeuvre			
Travaux			
Frais d'insertion			
Total			-

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210408-2021_CT2_113-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2021
 Date de réception préfecture : 22/04/2021

Rééchelonnement prévisionnel des recettes budgétaires *emprunt et auto-financement complétés par DFI*

Type	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
Recettes						
Subventions						
A la charge de la collectivité	-	-	-	-	-	-
Emprunt						
Auto-financement						
Total	-	-	-	-	-	-

Détail du plan de financement

Financiers	%	Montant budgétaire
Total		-

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération selon le régime d'assujettissement à la TVA

	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
Dépenses						
Recettes						

Validation projet révision d'opération d'investissement

Fiche reçue Direction Ressources, le

Retour de validation,

le

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_113-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Note complémentaire révision d'opération

Il convient de remplacer la police en noir et italique par les informations demandées.

Territoire : Pays d'Aix

Budget : EST

Politique et Sous Politique : Direction Habitat

DGA Territoire : PAU

DGA Métropole : DUST

Direction Territoire : Habitat

Vice-Présidence Métropole : David YTIER

Chargé de projet + coordonnées Christelle VINCO, 04 42 91 59 88, christelle.vinco@ampmetropole.fr

N° opération : DI736AP

Libellé du projet d'opération : Logement Public

Date 11/02/2021

Finalité/Objectif de l'investissement porté par l'opération initiale : Afin de soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux, le Territoire du Pays d'Aix a mis en place des aides financières attribuées sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération, sa surface utile et la nature des travaux réalisés.

Motiver la nécessité de la révision :

Afin de retrouver une meilleure lisibilité et efficacité dans le suivi et l'exécution du budget, il est nécessaire de réviser l'AP DI736AP pour retrancher les lignes relatives aux opérations de réhabilitation de logements sociaux gérées par la Politique de la Ville.

Contenu précis de l'investissement abandonné par une révision négative :

Il ne s'agit pas d'investissement abandonné mais d'une réaffectation des crédits sur l'AP n° DI7322AP gérée par la direction de la Politique de la Ville.

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - AVIS - Budget Etat Spécial de Territoire - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Logement public" et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021